

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, SIGUIER, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, RAHER, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA, ROBERT, FALOURD et BELLIOU.

Date de convocation

14 novembre 2024

A l'exception de :  
Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.  
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.  
Madame MANENT.  
Madame FRAUX.

Date du  
Conseil Municipal

20 NOVEMBRE 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents----25

Votants -----31

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 19/ PROJET D'ACTION EDUCATIVE – ECOLE DU POULIGOU – SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE DU POULIGOU – ATTRIBUTION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

#### EXPOSE :

Dans le cadre des activités culturelles du projet d'école, l'équipe enseignante de l'école du Pouligou a déposé une fiche projet pédagogique « Théâtre », auprès de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2024/2025.

L'action concerne 150 élèves de classes de petite, moyenne et grande section, les deux classes de CP et la classe de CE1 de l'école.

Le projet d'action éducative a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique, créatrice et littéraire, de les sensibiliser au théâtre, rencontrer des artistes afin d'atteindre un des objectifs prioritaires de l'équipe : la maîtrise des langages.

Ce projet permet un travail pluridisciplinaire, et favorise l'implication des élèves dans les apprentissages proposés.

Ce projet se déroulera dès novembre 2024, avec des ateliers auxquels participera une comédienne, deux spectacles à Quai des Arts (1 par cycle) et quatre ateliers de pratique théâtrale par classe.

Cette fiche action a été validée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

27 NOV. 2024

Publié le :

27 NOV. 2024

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR



Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet porté par l'école du Pouligou, l'Association Sportive et Culturelle de l'école du Pouligou sollicite une subvention auprès de la Commune, le coût total du projet s'élevant à 929,31 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 929,31 € pour le projet d'action éducative de l'école du Pouligou. Cette subvention sera versée à l'Association Sportive et Culturelle de l'école du Pouligou qui porte le budget de cette action.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la demande formulée par l'école du Pouligou sollicitant l'attribution d'une subvention pour un projet d'action éducative,
- ⇒ Vu l'avis favorable de l'Inspection Académique,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 12 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 929,31 € pour le projet d'action éducative des classes de petite, moyenne et grande section, de CP et de CE1 de l'école de Pouligou, étant précisé que la subvention sera versée à l'Association Sportive et Culturelle de l'école du Pouligou qui porte le budget de cette action.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame TESSON, à signer toutes les pièces nécessaires et notamment tout document à intervenir avec l'association.
- Précise que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Michelle CHUPIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET  
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DELIB_24_11_19</b>
Objet :	<b>19. Proj et d'action éducative – Ecole du Pouligou – Subvention à l'association sportive et culturelle de l'école du Pouligou – Attribution</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.1.5 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241120-DELIB_24_11_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20241120-DELIB_24_11_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 19_PAE_Pouligou.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 10h26min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 10h26min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 10h26min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 10h26min39s	Reçu par le MI le 2024-11-27